



MOTO-CLUB : MOTOR CLUB LIMOUSIN

E-MAIL : contacts@motorclublimousin.com

TÉLÉPHONE : 06.83.62.95.77

ORGANISATEUR TECHNIQUE : MOTOR CLUB LIMOUSIN

N° D'ÉPREUVE FFM : 144

DATE : 06 avril 2025

LIEU : PANAZOL 87

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	-----	SABOTIER Marylène	Licence :	021649
Délégué FFM	-----	CERIS Alexandre	Licence :	200336
Educateur FFM	-----	BONNETON Michel	Licence :	037114
Commissaire technique responsable	-----	SABOTIER Michel	Licence :	021650

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

	CATÉGORIE	MACHINES AUTORISÉES	ÂGE DES PILOTES	LICENCES	FLECHES	TOURS
MINITRIAL	Minitrial 1	≤ 80cc ou motos électriques 24 pouces maximum	6 ans révolus à 10 ans au 1 ^{er} janvier de l'année du championnat	NJ - LJD	→	3
	Minitrial 2				→	
	Minitrial 3	Motos électriques ou thermiques 20 pouces maximum			→	

ENGAGEMENTS :

Site internet :
<https://ffm.engage-sports.com/>
 Contact :
trial@ffmoto.com

**Des pilotes, sans limite d'âge, pourront participer à l'épreuve sans être classés.
 Les machines admises seront limitées à 80cc.**

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, pantalon, gants, bottes, vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, protection dorsale ;
recommandé : protection pectorale.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 200 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Conformément à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité, les épreuves de trial n'ont pas l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

Hôpital le plus proche **clinique Chenieux**

Temps de trajet (en min) **20 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **bois des biches Morpiénas**

Adresse **87 PANAZOL**

Le parcours est intégralement fermé à la circulation publique.

Caractéristiques :

Longueur du parcours **1.5KM AR**

Nombre de zones **8**

Nombre d'OZT* **8**

*Officiels Commissaires de Zone

ARTICLE 8 | HORAIRES PRÉVISIONNELS

09H00	Contrôle administratif puis contrôle technique et questionnaire « Règlement et Sécurité »
09H45	Échauffement – entraînement
10H00	Séance pratique
12H30	Pause
13H30	Séance pratique
16H00	Fin des activités
16H30	Affichage des résultats
17H00	Remise des prix



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 18 dec 2024

MOTOR CLUB LIMOUSIN
50 Rue du Pont St Martial
87000 LIMOGES

VISA DE LA LIGUE

DATE: 27/01/2025



Secretariat LIMOGES

PD

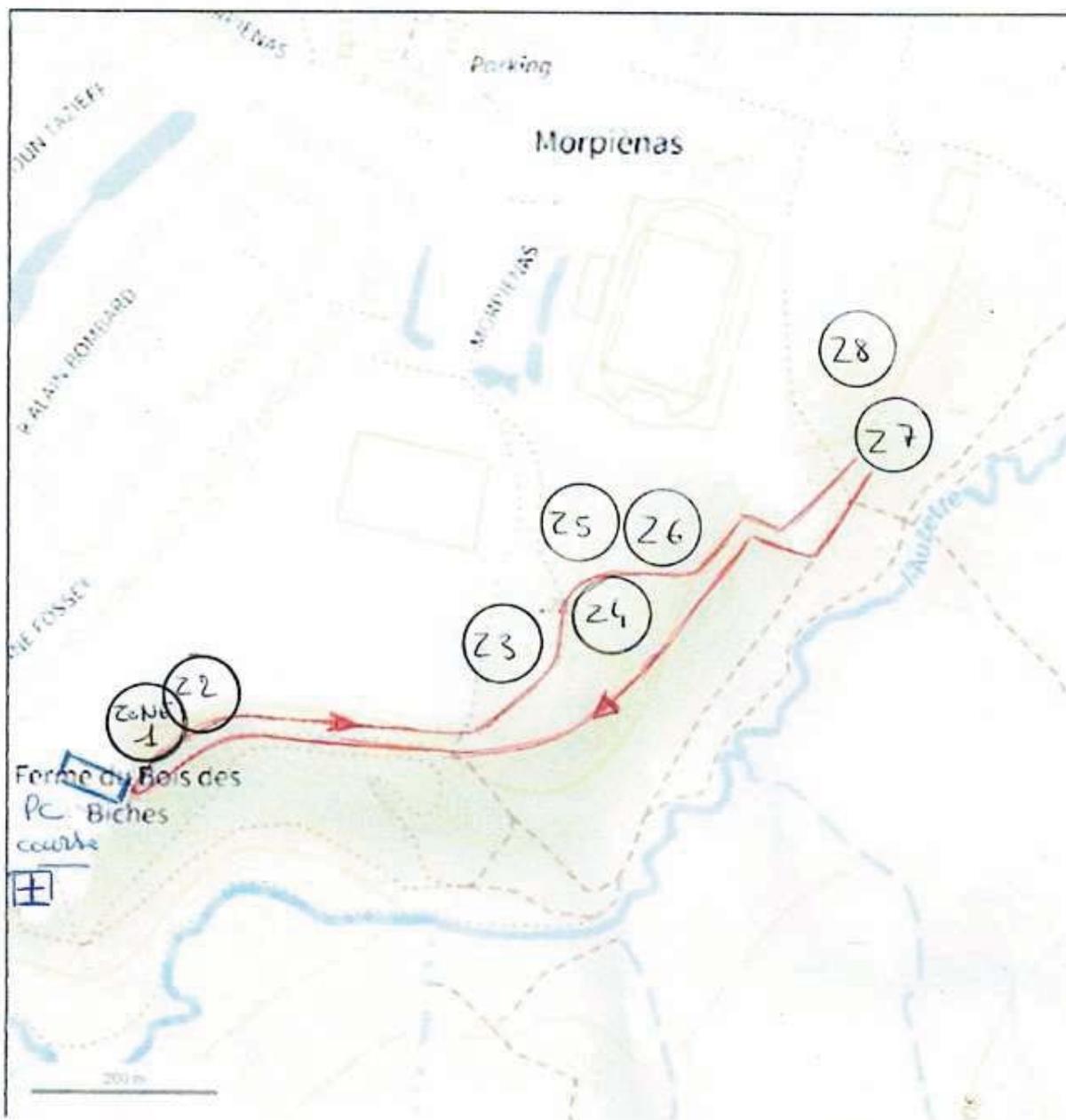
VISA DE LA FFM

DATE: 31/01/2025

NUMÉRO: 25/0097



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/

Longitude : 1° 18' 56" E
Latitude : 45° 49' 29" N

Zones 1 et 2 = ferme
 Zones 3, 4, 5 et 6 = Rochers plats
 Zones 7 et 8 = Remarcs
 Interdigne de part et d'autre du chemin principal

TRIAL CHAMPIONNAT DE FRANCE
 MINITRIAL 06 Avril 2025
 PANAZOL (87)



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTOR CLUB LIMOUSIN
50 RUE DU PONT ST MARTIAL - 87000 LIMOGES

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **22174961104-2025-00625** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE MINI TRIAL** se déroulant à **PANAZOL** du **06/04/2025** au **06/04/2025**.

Cette attestation est valable du **06/04/2025** à **7H00** au **06/04/2025** à **19H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le **21 janvier 2025**

Pour la société,

Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (article 2 des conditions générales) dont :	1.000.000 €	Néant
La responsabilité civile pour préjudice écologique et la responsabilité environnementale	100.000 €	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.



FORMULAIRE DE DEMANDE D'OBTENTION LABEL ECO-ÉPREUVE FFM

MOTO-CLUB

Nom du Moto-Club : MOTOR CLUB N° d'affiliation : 0505
LIMOUSIN

ÉPREUVE

Date de l'épreuve : 06 Avril 25 N° d'épreuve : 144
Lieu de l'épreuve : PANAZOL
Discipline : TRIAL

RESPONSABLE DÉSIGNÉ

Nom : SOLNON Chantal
Adresse : Rouvix Haut 87460 BUJALEUF
Contact : Tel / Fax / Mail : 06.836.29.577 chantals9@hotmail.fr

Date et signature du président du Moto-Club :

le 20/01/2015
[Signature]

MOTOR CLUB LIMOUSIN
50 Rue du Pont St Martial
87000 LIMOGES